



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 576-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 556-2022 AYANT LE MÊME OBJET**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

**Que** lors de la séance tenue le 2 décembre 2024, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 576-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant le règlement 556-2022 ayant le même objet.

Ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Que** le règlement sera officiellement en vigueur le 3 décembre 2024.

**Que** le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général  
et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 3 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général  
et greffier-trésorier